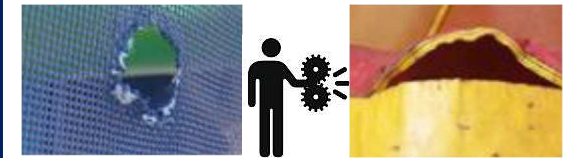


VITESSE MAX DU VENT
38 KM/H

FICHE D'INFORMATION RECAPITULATIVE

Donnée à titre informatif, liste des points de contrôles et risques non exhaustive. Le respect de ces informations ne dispense en rien l'exploitant de sa responsabilité vis-à-vis de l'obligation générale de sécurité.



RISQUE DE STRANGULATION COINCEMENT ET BLESSURES

Vérifier l'état de la structure : coutures, filets, cordes
Vérifier l'absence de risque de coincement et d'accès aux parties mobiles.



RISQUE DE CHOC ELECTRIQUE :

Accès aux rallonges
RISQUE DE BLESSURES
Bloquer l'accès aux parties tournantes ou parties électriques de la soufflerie



RISQUE DE CHOC AU SOL OU CONTRE UN OBSTACLE

Respecter les zones de sécurité, les recommandations d'amortissement au sol du fabricant et zone de libre de sécurité. Protéger les éléments structurels pouvant représenter un danger (ancrage, soufflerie...).
RISQUE DE NOYADE SI PRESENCE DE PISCINE.

RISQUE DE SOULEVEMENT, BASCULEMENT, DE CHUTE OU RETOURNEMENT DE LA STRUCTURE

Respecter les points ancrages donnés par le fabricant
Minimum de résistance = 160kg/ancrage
Vérifier la nature du sol

RÈGLES DE SÉCURITÉ



INFORMATION DES UTILISATEURS ET RESPECT DES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT

Maintenir un marquage lisible et visible à proximité de la structure sur la taille le nombre d'utilisateurs, consignes et avertissements de sécurité.



-Avoir la Notice à disposition et respecter les recommandations du Fabricant

-Nécessité d'une surveillance



- Mettre en place les mesures permettant de satisfaire à l'obligation générale de sécurité. Un organisme de contrôle extérieur peut vous assister et vérifier les bonnes implantations des structures gonflables et procéder aux vérifications périodiques nécessaires aux équipements.

La Norme NF EN14960 définit les critères de conception, d'installation et d'utilisation pour garantir une utilisation sécurisée des structures gonflables.

